

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 8
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de première convocation : 14/02/2020
Date de deuxième convocation : 21/02/2020

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 03 / 03 / 2020

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 27 FEVRIER 2020**

Délibération n°DCS/2020/3

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT SEPT FEVRIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 20 février 2020 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. PUGET représentée par B. SARRAZIN
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : A. ROCHAS, B. SARRAZIN, B. ROUSTANG
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI représenté par Y. JAUSSAUD, E. CLAUZIER, Y. JAUSSAUD
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, C. BOUTRON, M. GAY-PARA

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : R. ACHIN, S. BLANC, S. DAUBOIN, C. GONSOLIN
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : R-M. JOUSSELME, M. BEYNET
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, C. LAMBOGLIA

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, J. BONNARDEL, R. FREY, M. HUBAUD, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE, R. MOREAU
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE, E. NICOLAS, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, M. JANIK, D. KNOCKAERT, N. GARCIA, L. SAUVA, R. NOUGUIER, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, F. BROUX, D. GOSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance: S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, F. CESTER, A. ROULET, A. MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN, G. BERNARD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, P. ALLEC, S. AYACHE, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M-J. ALLEMAND, M. CCEUR, C. FACHE, R. GRIMAUD, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, D. DUGELAY, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, rappelle que ce projet de Budget a été présenté aux membres du Bureau le Jeudi 13 février 2020.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2020, après remise d'un exemplaire à chaque membre du Conseil.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2019.

Concernant la masse salariale, il concerne 3 postes existants et une secrétaire en intérim à temps partiel (14h/semaine).

En recette de fonctionnement, la participation des collectivités membres reste inchangée, soit 2.546€ par habitant.

Concernant les dépenses d'investissement, elles regroupent principalement 3 actions :

- ADEME 60 000€
- AMI FONCIER 30 000€
- Révision du SCoT 31 912€

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 392 417.09€

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 297 380.39€

Le Président soumet au conseil syndical le vote de cette proposition du budget 2020. Après lecture du projet du budget 2020, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2020 annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,

Benoît ROUSTANG

